

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 3 mai 2021**

**Présents** : CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MENAGER Alain,

**Absents** : BOURDIER Christian

**Secrétaire** : DAMOUR Christophe.

**Délibération : Mise à disposition de Nicole Ternisien**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Patricia MARTIN souhaite mettre fin à son contrat le 4 juin 2021.

En vue de son remplacement, une mise à disposition pour 7 heures hebdomadaires de Madame Nicole TERNISIEN actuellement en poste à la mairie de Montboyer est envisagée. Cette mise à disposition prendra effet à partir du 05 mai 2021 jusqu'au 30 juin 2021.

Un projet de convention est présenté à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur cette proposition.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y référant.

**Projet d'achat propriété Holden**

Le coût de viabilisation du terrain que Monsieur HOLDEN est prêt à céder est estimé à environ 15 000 € (achat, géomètre, notaire, démolition, terrassement, études de sol etc...).

La surface de la partie susceptible d'être revendue étant de 1 500 m<sup>2</sup>, le terrain viabilisé pourrait être mis en vente à 10,50 € par m<sup>2</sup>, ce qui correspond aux prix du marché.

Un emprunt devra être contracté pour réaliser cette opération, des propositions financières seront donc demandées. Le conseil municipal émet un accord de principe sur ce projet, qui permettra de sécuriser le site et de dégager un espace constructible dans le centre du bourg.

**Établissement du planning du bureau pour les élections 2021**

Les bureaux de vote seront installés dans la salle communale, avec possibilité de les déplacer à l'extérieur si le temps le permet.

Chaque bureau de vote sera tenu par deux équipes de 3 personnes : 8 h – 13 h et 13 h - 18 h

Conformément aux prescriptions de l'état, les membres du bureau seront de préférence des personnes vaccinées ou testées négatives dans les 48 heures précédant le scrutin.

### **Questions diverses.**

Un panneau cartographique des itinéraires de randonnée a été réalisé pour remplacer celui qui est situé à côté de la mairie, devenu obsolète.

Un deuxième panneau identique sera installé à l'intérieur de la mairie. Ces deux panneaux seront imprimés par l'imprimerie Berton Chalais pour un coût de 270 € TTC.

Le balisage des itinéraires de randonnée n'ayant pu être réalisé le samedi 1<sup>er</sup> mai, l'opération sera reprogrammée ultérieurement.

Aucune question supplémentaire n'est posée.

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 juin 2021.

Clôture de la séance à 22h30